



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telegraphe : Yvelines

Question écrite n° 12599

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le projet de son administration de supprimer la distribution telegraphique dans la ville du Vesinet (Yvelines). Si le telegramme represente un trafic moins important, rien ne justifie cependant la disparition de ce produit dont la rapidite, la securite et la confidentialite sont tres appreciees par les usagers. Sur la base de ces memes criteres, de nouvelles techniques se developpent (chronopost, posteclair) dont le succes repose sur les structures de transmission et de distribution des PTT. Soucieux de defendre la qualite de ce service public, le personnel PTT distribution souhaite le maintien de la position telegraphiste. Il lui demande de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service public des telecommunications doit s'efforcer de communiquer a leurs destinataires par les moyens les plus rapides les telegrammes qui leur sont adresses. C'est pourquoi, aujourd'hui ou 96 p 100 des menages sont equipes du telephone, la remise d'un telegramme par telephone est une solution plus rapide et plus efficace ; etant entendu qu'en cas d'impossibilite la remise par les moyens postaux reste la regle et qu'en tout etat de cause une copie confirmative par lettre est adreesee. Cette forme d'exploitation offre a la clientele une qualite de service amelioree pendant les periodes de fermeture des bureaux de poste. Elle permet par ailleurs de conserver au telegramme son archivage et sa valeur juridique. Elle n'altere en rien la securite et le caractere confidentiel de la correspondance, puisque la remise est operee dans des conditions a cet egard tout a fait comparables a celles de la procedure ancienne. Il s'agit donc en fait d'une modernisation du service, rendue possible par la diffusion actuelle des moyens de telecommunications. Le cas evoque de la ville du Vesinet est a replacer dans ce contexte de concentration de la distribution par porteur sur les bureaux conservant le trafic residuel le plus important.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12599

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2002